

PROGRAMME DE FORMATION

Réactualiser son projet d'établissement en intégrant la nomenclature Serafin-PH

Objectifs pédagogiques

Contexte

Les évolutions des politiques publiques conduisent à une révision profonde du projet d'établissement. Il devient l'outil de pilotage destiné à permettre le repérage et le choix des prestations par les usagers, les MDPH et les ESSMS. Le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » offre à la personne en situation de handicap la possibilité de demander un « plan d'accompagnement global » plutôt qu'une orientation vers un établissement ou un service. A terme, c'est donc la demande des usagers qui structurera l'offre institutionnelle. La démarche implique une tarification à la prestation que vont permettre les Nomenclatures SERAFIN-PH.

Dans ce contexte, les ESSMS sont amenés à concevoir leur dispositif d'accompagnement sous la forme de prestations modulables. La formation fait le point sur ces évolutions et leurs conséquences sur la conception des projets d'établissement et de service.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

D'appréhender l'impact des politiques publiques sur l'évolution en cours des dispositifs d'accompagnement

D'élaborer un projet d'établissement qui présentera l'évolution des besoins du public et les prestations proposées dans les termes des « Nomenclatures des Besoins et des Prestations détaillées SERAFIN-PH ».

D'élaborer un projet d'établissement évaluable en regard des objectifs généraux déclinés des missions et des impératifs de coordination et de coopération requis par le dispositif RAPT. De définir les indicateurs d'impact associés aux objectifs.

De structurer et piloter la dynamique territoriale du projet d'établissement.

Programme

L'évolution du cadre législatif et réglementaire dans le champ du handicap Du rapport de la mission Piveteau au dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » Projet d'établissement et CPOM

Serafin Ph, la réforme pour une adéquation des financements aux besoins et aux parcours des personnes en situation de handicap



PROGRAMME DE FORMATION

Définir des objectifs en adéquation avec les besoins du public et les missions imparties à l'établissement

D'une logique de l'offre à une logique de la demande : conception d'une « plateforme de prestations » : principes généraux

L'identification des besoins et souhaits des usagers en référence aux missions imparties et leurs déclinaisons dans la nomenclature Serafin Ph des besoins

Les missions imparties aux établissements et services dans le CASF et leurs traductions en prestations Serafin PH

La définition des objectifs du projet d'établissement : du projet d'établissement aux objectifs des projets personnalisés d'accompagnement.

Evaluer et actualiser un projet d'établissement

Elaboration du tableau de bord de suivi d'un projet d'établissement : des objectifs aux critères de réussite (les indicateurs)

La nécessaire mise en lien du projet d'établissement avec le rapport d'activité et le plan d'amélioration continue

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse aux Directeurs, Gestionnaires, Qualiticiens, Chefs de service, ...Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

2 jour(s) - 14 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Jérôme DELASSUS, Consultant associé de RH & organisation

• Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques - Matériel nécessaire

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%) Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités d'évaluation des acquis



PROGRAMME DE FORMATION

Evaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA: m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).